

## ANNEXE A—Suite

N° du crédit	Service	Montant	Total
		\$ c.	\$ c.
	TRANSPORTS—Suite		
	SERVICE DE LA MARINE—Fin		
431	Subventions de \$200 chacune aux Royal Arthur Sailors Institutes, à Port-Arthur, Kingston et Toronto, pour assurer l'assistance médicale et l'hospitalisation aux marins nécessiteux sur les Grands Lacs.....	600 00	
432	Divers services concernant la navigation et les expéditions, y compris les allocations de \$600 à l'école de navigation de Lunenburg, N.-E., de \$500 à l'École de navigation de l'Université Queen, et de \$1,200 à l'école de navigation de Vancouver, C.-B.....	50,100 00	
433	Inspection des navires et application des dispositions des Conventions pour la sauvegarde de la vie humaine en mer et les lignes de charge.....	206,290 00	
434	Service des signaux maritimes.....	95,000 00	
435	Chenal maritime du St-Laurent—Dragage à forfait du St-Laurent et du port de Montréal, y compris le coût d'administration—Capital.....	3,229,040 00	
436	Chenal maritime du St-Laurent—Service et entretien, y compris toute partie du contrat de dragage imputable à l'entretien—(A voter de nouveau \$50,000.00).....	384,250 00	
	SERVICE DES CHEMINS DE FER		
437	Caisse des passages à niveau—Montant à créditer à la Caisse des passages à niveau et à appliquer par la Commission des transports du Canada, en conformité et dans les limites des dispositions de l'article 262 de la Loi des chemins de fer, édicté par le chapitre 43 du Statut du Canada, 1928, et modifié par le chapitre 54 du Statut du Canada, 1929.....	500,000 00	
438	Réparations et dépenses découlant de l'usage et de l'entretien des wagons officiels des chemins de fer sous la juridiction du ministère.....	51,080 00	
439	Chemin de fer de la baie d'Hudson—Construction et améliorations—Capital.....	25,000 00	
440	Chemin de fer de la baie d'Hudson—Pour combler la différence entre les frais d'exploitation et d'entretien et la recette d'exploitation durant l'année financière se terminant le 31 mars 1940, sans l'excéder.....	370,000 00	
441	Intérêt sur les rails fabriqués pour les Chemins de fer Nationaux du Canada: Pour le paiement de l'intérêt aux conditions des arrêtés en conseil C.P. 1462 et C.P. 1533 du 7 juin 1935 relativement aux commandes de rails d'acier pour la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada.....	22,000 00	
442	Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes— Pour autoriser et solder au besoin, pendant l'année financière 1939-40, envers la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, la différence (évaluée par cette compagnie et certifiée par ses vérificateurs au ministre des Transports, à la demande de ce dernier), occasionnée par l'application de la Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, entre les taux de tarifs et les tarifs normaux (d'après les prescriptions de l'article 9 de ladite loi à l'égard des compagnies y mentionnées) sur toutes les marchandises transportées en 1939, sous le régime des tarifs approuvés sur les lignes de l'Est (mentionnées à l'article 2 de ladite loi) des Chemins de fer Nationaux du Canada.....	2,000,000 00	
443	Pour solder au besoin, pendant l'année financière 1939-40, la différence, évaluée par la Commission des transports et par elle certifiée au ministre des Transports à la demande de ce dernier, occasionnée par l'application de la Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, entre les taux de tarifs et les taux normaux (mentionnés à l'article 9 de ladite loi) sur toutes les marchandises transportées en 1939 sous		